

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

N° CL202

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, Mme Fruchon, M. End, Mme de Maistre, Mme Spillebout, M. Frébault, M. Bazin,
Mme Ronceret et M. Berrios

ARTICLE 5 UNDECIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
